



Responsable de la publication

Dr Jean-Marc Stéphan

Responsables de la rédaction

Dr Isabelle Marquat,

Dr Florence Paturel

et Dr Yunsan Méas



Dr Jean-Marc Stéphan,

Président du Syndicat des Médecins Acupuncteurs de France (SNMAF)

ÉDITORIAL

A quelle sauce allez-vous être mangés ?

L'objectif des négociations qui se sont ouvertes le mercredi 16 janvier 2019 et qui devaient se terminer vers le 16 avril 2019 entre les représentants des professionnels de santé libéraux et la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (CNAM) est de réformer le système de santé.

Le président de la République a présenté le 18 septembre 2018 la réforme du système de santé dans un document intitulé « Ma santé 2022 ». Il entend favoriser l'exercice médical regroupé via la création de 1 000 communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) d'ici à 2022 et la création d'une nouvelle profession : les assistants médicaux.

Pouvoirs publics et syndicats espèrent ainsi restructurer l'offre libérale de soins par un exercice médical collectif et faciliter les liens entre la ville et l'hôpital. En effet, les difficultés d'accès aux soins, le vieillissement de la population, le développement des maladies chroniques, la fréquence des actes inutiles, le coût des innovations thérapeutiques font que le système de santé est « sous tension » a déclaré le président de la République.

Quel est donc le cadre de cette réforme ? Je ne reprendrai que les orientations qui concernent spécifiquement notre activité.

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)

Une grande orientation de cette réforme consistera à « créer un collectif de soins au service des patients ». Ainsi, 1 000 communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) seront mises en place dans les cinq ans.

Pour accompagner le développement de ces communautés professionnelles, qui devront couvrir entre 20 000 et 100 000 patients dans chaque territoire d'ici à 2022, le président de la République souhaite « que l'exercice libéral isolé devienne progressivement marginal [...] et qu'il disparaisse progressivement à l'horizon 2022 ».

Afin d'assurer une meilleure coordination de leurs actions et ainsi concourir à la structuration des parcours de santé, des professionnels de santé peuvent décider de se constituer en communauté professionnelle territoriale de santé. Les communautés professionnelles territoriales de santé sont composées de professionnels de santé regroupés, le cas échéant sous la forme d'une ou de plusieurs équipes de soins primaires, d'acteurs assurant des soins de premier et de second recours et d'acteurs médico-sociaux et sociaux. A défaut d'initiative des professionnels, l'ARS pourra être amenée à susciter, en concertation avec les unions régionales de professionnels de santé (URPS) et les représentants des centres de santé, les initiatives nécessaires à la constitution des communautés professionnelles territoriales de santé. ●●●

SNMAF

Syndicat National des Médecins Acupuncteurs de France
79, rue de Tocqueville
75017 Paris
Tél. 03 27 43 83 11
Fax 09 58 53 75 40

● ● ● ÉDITORIAL

“Nous lutterons pour revaloriser l’acte médical avec majoration des tarifs des actes médicaux pour exercer dans de meilleures conditions et valoriser les consultations en fonction de leur contenu.”

Bref, vous l’avez compris, les médecins acupuncteurs qui travaillent pour la plupart de façon isolée devront se rapprocher des CPTS ou bien disparaître !

4 000 assistants médicaux

Pour libérer du temps médical, comme le réclament les nouvelles générations de médecins, des postes d’assistants médicaux sont prévus. «A l’horizon 2022, ce sont plus de 4 000 structures de groupe qui seront dotées d’un assistant médical, permettant ainsi de dégager l’équivalent de 2.000 équivalents temps plein de temps médical», évalue le ministère de la Santé.

Cela pourrait être aussi pour les médecins acupuncteurs une solution pour dégager du temps purement médical. Pour encourager les médecins à embaucher, l’Etat prendra en charge une partie du salaire de ces nouveaux professionnels de santé. Concrètement, ces assistants médicaux auront un rôle mi-administratif et mi-médical. Ils pourront s’occuper de gérer l’administratif du cabinet comme la prise de rendez-vous et la gestion du dossier médical personnel (DMP) du patient. Ils pourront aussi avoir une vraie dimension médicale. Ces nouveaux professionnels de santé pourront réaliser certains actes simples comme installer un patient âgé et lui prendre la tension, ou pourquoi pas, pour nous acupuncteurs, enlever les aiguilles d’acupuncture. Mais, notons que le financement d’un poste d’assistant médical est à l’heure actuelle sujet à discussion. Et déjà on note que les médecins devront exercer en mode regroupé (c’est-à-dire un assistant pour deux médecins minimum) et s’inscrire dans un mode d’exercice coordonné. De plus, l’aide financière ne sera accessible qu’aux médecins prenant en charge au minimum 610 patients en tant que médecin traitant. Par ailleurs, le secteur 2 semble exclu sauf en cas d’adhésion à l’OPTAM.

Autres réformes

Il serait aussi question d’introduire un « paiement combiné », composé de différents modes de rémunération : paiement au suivi, à la qualité et à la pertinence des soins, à la séquence de soins, à la structuration, à l’acte et au séjour, cette dernière modalité ayant vocation à ne représenter que 50 % des dépenses des établissements de santé et à être diminuée en médecine de ville.

Evidemment, nous ne pouvons pas être totalement favorables à cette mesure de paiement combiné qui signifie la fin du paiement à l’acte.

Avec tous les autres syndicats, nous lutterons pour revaloriser l’acte médical avec majoration des tarifs des actes médicaux pour exercer dans de meilleures conditions, (par exemple revalorisation du QZRB001) et valoriser les consultations en fonction de leur contenu... et bien sûr limiter la proportion de la rémunération au forfait, qui ne correspond pas réellement à notre activité de médecin acupuncteur.

Dr Jean-Marc Stéphan

Le site internet du SNMAF fait peau neuve

Un nouveau site du syndicat est mis en ligne pour vous aider dans votre activité de tous les jours. Vous y trouverez ainsi une nouvelle rubrique : «Informations praticiens» réservée uniquement aux adhérents du syndicat.

Elle contient :

- de nombreux exemples de lettres modèles à envoyer au médecin traitant faisant suite à un Acte Ponctuel de Consultant Spécialiste (APC) ou de lettres de suivi pour soins itératifs MCG (majoration de coordination) ;
- des affiches pour satisfaire à l'arrêté du 30 mai 2018 qui impose à tous les professionnels de santé d'afficher « de façon lisible et visible » sur un même support, toutes les informations tarifaires liées à une activité de prévention, de diagnostic et de soin depuis le premier juillet 2018 ;
- des exemples de factures d'honoraires à établir en cas de dépassement (article 66 de la Convention), etc.

Et bien sûr, pour le public tout venant des informations sur l'acupuncture, les petites annonces...

Pour accéder à certains services, il est nécessaire d'adhérer au syndicat qui continue toujours de défendre une Acupuncture médicale, accessible aux seuls médecins et professions médicales. Vous pouvez y adhérer en allant sur le site ou en renvoyant le bulletin en dernière page.

www.acumedsyn.org

Procès verbal de l'Assemblée Générale du 23 novembre 2018

Le Syndicat National des Médecins Acupuncteurs de France (SNMAF), dont le siège social est 79 rue de Tocqueville 75017 Paris, a tenu son Assemblée Générale le 23 novembre 2018 à 18h. Vous trouverez le compte-rendu complet sur le site du SNMAF/rubrique information praticiens.

Outre les autres sujets débattus (rapport moral, financier, relations avec les autres structures de l'Acupuncture - FAFORMEC, CNP-MA, CFA-MTC, Collège des Enseignants du DIU et de la capacité, Revues -, relations avec les non-médecins et exercice illégal de la médecine acupuncturale et de la médecine chinoise et autres questions diverses) a été voté le renouvellement du CA et du Bureau.

Le nouvel organigramme du SNMAF

Bureau

Président : Jean-Marc Stéphan
Trésorière : Isabelle Marquat
Secrétaire Général : Yunsan Méas

Comité d'administration

Présidents d'honneur : Patrick Aubé, Michel Fauré
Vice-Présidente : Florence Paturel

Délégués régionaux et de chargés de mission

Région Nord-Ouest : Florence Paturel, Yves Dantec, Patrick Aubé, Yunsan Méas et Jacques Etien
Région Sud-Ouest : Henri Truong, Isabelle Marquat
Région Sud-Est : Michel Fauré
Région Centre : Alain Schmidt, Victor Jenvrin,
Région Nord-Est - Paris : Marie-Hélène Montaigne, Bertrand Letombe, Annie Felten et JM Stéphan

Chargés de mission

AP-PH : Annie Felten
Auriculothérapie : Florence Paturel et Yunsan Méas
Collège des Enseignants du DIU et de la Capacité : JM Stéphan, MH Montaigne
FAFORMEC, CFA-MTC : Henri Truong
CSMF-SML : Patrick Aubé et Michel Fauré
Chargé de mission auprès des professions paramédicales : Michel Faure.
Fédérations des Acupuncteurs non-médecins : Bertrand Letombe
Chargé de mission concernant la nomenclature : Michel Fauré

L'Assemblée Générale 2019 du SNMAF

Cette année, l'AG aura lieu à Bruxelles le jeudi 21 novembre 2019 à 18h à l'hôtel Thon à Bruxelles (Avenue du Boulevard 17, 1210 Brussels).

Ordre du jour

1. Rapport moral
2. Rapport financier
3. Renouvellement du CA et du Bureau
4. Bilan de l'année 2019
5. Relations avec les autres structures de l'Acupuncture (FAFORMEC, CNP-MA, CFA-MTC, Collège des Enseignants du DIU et de la capacité, Revues.)
7. Relations avec les non-médecins
8. Exercice illégal de la médecine acupuncturale et de la médecine chinoise
9. Questions diverses

POUVOIR

Je, soussigné :

.....
A jour de mes cotisations au SNMAF.

Demeurant :

.....
Donne pouvoir au Dr :

Afin de me représenter et participer aux votes de l'Assemblée Générale du SNMAF.

Je souhaite poser la ou les questions suivantes :

.....
Fait le : Signature :



Les 22^{es} journées de la FA.FOR.MEC 2019

Notez dans vos agendas la date des prochaines journées de la FA.FOR.MEC qui auront lieu à Bruxelles à l'hôtel Thon centre ville, les 22 et 23 novembre 2019, avec pour thème : «L'art de Vieillir avec l'acupuncture». Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site : <https://www.faformec-abmabvaa.org/>.

Il sera organisé conjointement avec l'Association Belge des Médecins Acupuncteurs - Medische Vereniging van de Artsen Acupuncturisten (ABMA BVAA). Il est possible jusque mi juin 2019 de proposer une communication. De même, les tarifs augmentent après le 15 septembre 2019. La veille, se tiendra l'AG du SNMAF. Venez nombreux.

Défense de la profession

Le syndicat continue la défense de la profession. On rappelle aux autorités très régulièrement que la pratique de l'acupuncture est un exercice médical. L'exercice illégal d'une profession réglementée est passible de sanctions. Le Code pénal français punit d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende l'usage, sans droit, d'un titre attaché à une profession réglementée par l'autorité publique [1]. Ainsi, une personne exerçant l'acupuncture à Rouen sans être médecin, ni sage-femme a été signalée au niveau de l'Agence Régionale de Santé de Normandie pour exercice illégal de la profession. Une enquête a donc été diligentée auprès du Procureur de la République de Rouen.



[1]. Code Pénal. Article 433-17. Section 9 : De l'usurpation de titres. Loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 - art. 50. [Legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr). [consulté le 16 avril 2019]. Disponible à l'URL: http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?sessionId=E5FBBD618077E9E2C-C5702E1042B3B3B.tpdjo08v_3?idSectionTA=LEGISCTA000006165374&cidTexte=LE-GITEXT000006070719&dateTexte=20140913.

SÉMINAIRE

Séminaire de médecine traditionnelle orientale en Corée du Sud du 21 au 29 octobre 2018

Voici le compte-rendu du voyage d'études en Corée du Sud que nous vous avons présenté lors du dernier bulletin. Un groupe de quatre médecins, un dentiste et une sage-femme, pratiquant l'acupuncture se sont rendus en Corée du Sud pour rencontrer des confrères à l'université de Kyung Hee à Séoul, reconnue par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Robert Andrei et Yves Dantec, membres de l'association Asie Horizon 2020 ont été les initiateurs de ce voyage d'étude. La Corée, 11e puissance mondiale, présente une grande richesse en termes de Médecine Traditionnelle Chinoise (MTC).

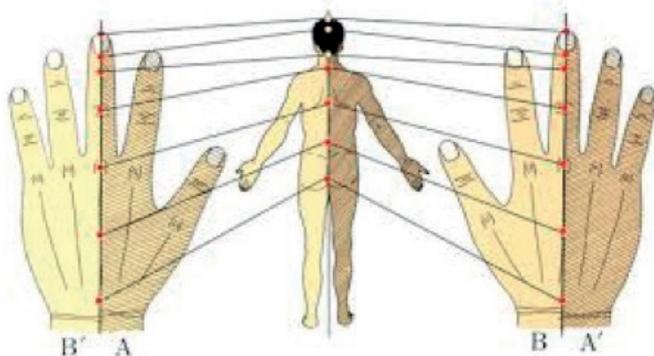
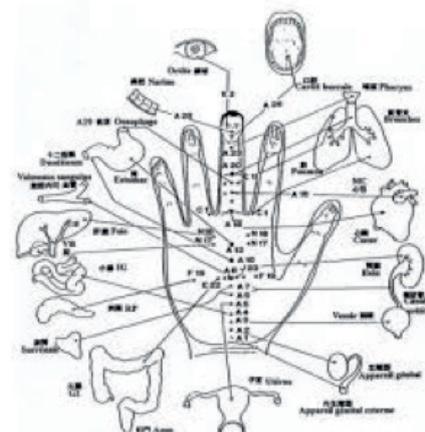
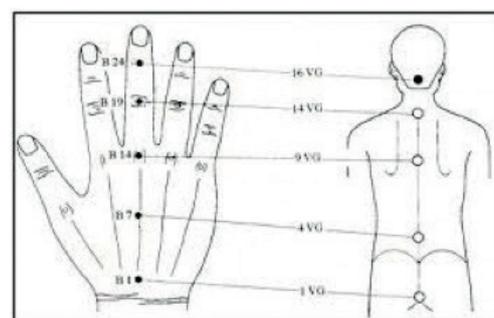
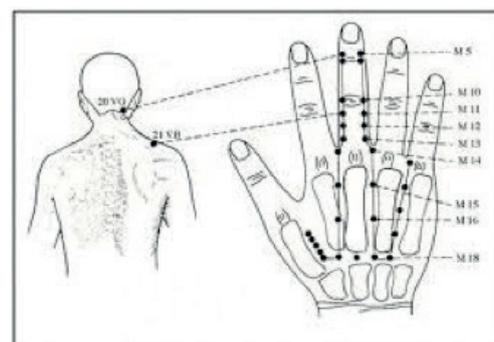
Nous avons été accueillis par le professeur Xang, médecin légiste et le professeur Kim directeur de l'hôpital de MTC ainsi que le président de l'hôpital, médecin personnel du président de la Corée du Sud qui revenait d'une visite en France et au Vatican.

Cet hôpital a une longue histoire, 120 médecins y travaillent, la partie de MTC compte 47 médecins, et 14 départements dans la partie de médecine orientale disposant de 180 lits.

Le Professeur Kim, acupuncteur, est aussi le représentant de la norme ISO pour les médicaments de MTC en Corée. L'hôpital est en lien avec l'OMS. Il donne dans le monde de nombreuses conférences sur la MTC.

Un diaporama nous a permis de découvrir que les médecins en Corée apprennent la MTC après 6 années d'études, contre 3 en France. Ils utilisent l'acupuncture, les moxas secs, les décoctions, et autres médicaments coréens traditionnels, la médecine Sasang qui est basée sur la typologie du patient, l'électroacupuncture, l'auriculothérapie ainsi qu'un autre microsystème situé sur le dos de la main

Dr Florence Paturel,
Vice-Présidente
du Syndicat des
Médecins Acupuncteurs
de France (SNMAF)



Tout d'abord le tri des patients s'effectue au rez-de-chaussée qui permet de les orienter soit vers l'aile occidentale (médecine occidentale), soit vers l'aile orientale (médecine coréenne) de l'hôpital universitaire. Nous avons ensuite visité l'aile orientale de l'hôpital qui comprend cinq étages.

L'aile orientale se répartit comme suit :

Premier étage

Plusieurs salles des tests cliniques ont été ouvertes en 2014 afin de présenter des études les plus précises possibles ; trois parties y sont présentes : les patients, les dossiers et analyses et chercheurs. Salles de monitoring avec possibilité de réaliser des scanners, IRMf afin de vérifier l'impact de l'acupuncture sur le cerveau du patient ainsi que des autres parties du corps. Une salle qui permet de savoir si les patients sont éligibles. Des salles avec appareils à ultrasons, dopplers. Une salle isohumide et isothermique pour les produits cosmétiques.

Deuxième étage

Il est réservé aux pharmacies sèches et humides et à l'élaboration des médicaments de MTC. Gels, capsules, shampoings, crèmes et salle des décoctions.



Troisième étage

Qiqong. Sièges de vapeur pour les soins gynécologiques, moxibustion sans fumée.

Quatrième étage

Il est réservé à la Médecine Sasang, basée sur les quatre constitutions. Médecine uniquement pratiquée en Corée, très utilisée pour les pathologies psychiatriques. Alopecie, dermatologie. Elle utilise l'art thérapie et le qigong...



Cinquième étage

C'est l'étage dédié au diabète, à la nutrition, l'obésité, la rhumatologie, la gynécologie avec les chaises trouées et les bains de vapeur pour les femmes. Il existe aussi un département pour la neurologie. Dans une salle, on mesure avec grande précision les pouls chinois et autres diagnostics chinois afin de déterminer leur éligibilité aux différents soins.

Le lendemain, nous avons visité le quartier des herboristes chinois, grossistes du ginseng, et magasins d'appareils d'électro-acupuncture, moxas et matériel d'acupuncture et avons achevé la journée par le musée qui répertorie toutes les plantes utilisées en MTC avec possibilité de bains de pieds à visée thérapeutique.



● ● ● SÉMINAIRE

Le jeudi 25 octobre s'est poursuivi avec la découverte de la ville du ginseng et de son marché du ginseng. Les discussions avec les producteurs nous ont permis de différencier le ginseng blanc, le ginseng cru ou sec, rouge après six cuissons et séchages, noir qui nécessite dix cuissons et séchages. Plus il est cuit, plus les saponines sont concentrées.

Ce voyage a considérablement enrichi nos connaissances en médecine traditionnelle coréenne, très largement utilisée par la population. Les médecins coréens produisent de très nombreuses études grâce au département de l'université dédié à la recherche.

Ce voyage a permis de nouer des liens étroits avec l'hôpital de médecine traditionnelle coréenne. Des voyages d'études pour les médecins français sont à l'étude dans les années futures, en lien étroit avec le professeur Kim. ■



LA COTISATION D'ADHÉSION AU SNMAF EST DE 95€*

- Elle représente le seul moyen pour poursuivre les nombreuses actions engagées par le syndicat dans la défense des médecins acupuncteurs.
- Cette cotisation est **déductible**
- Elle est valable **un an**
- Elle est indispensable pour figurer dans l'annuaire internet du syndicat

Votre chèque ** doit être libellé à l'ordre du SNMAF et est à adresser au :

Syndicat National des Médecins Acupuncteurs de France

Domus Medica
79, rue de Tocqueville 75017 Paris

* 45€ pour les confrères retraités, pour les confrères en première année d'installation et pour les médecins acupuncteurs à activité salariée exclusivement.

** Un reçu vous parviendra pour servir de pièce comptable et de justificatif fiscal

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. :

Email :

Votre adresse courrielle sera utilisée exclusivement que pour les envois du syndicat et ne sera ni communiquée ni vendue.

Il est possible de s'abonner à la revue "Acupuncture & Moxibustion" selon deux options :

55 € (2 numéros/an au format numérique PDF)

80 € (format numérique PDF et format papier port inclus)

Chèque à libeller séparément à l'ordre de "Acupuncture & Moxibustion"